Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213502057-20260330-2026_24-DE

Département Ille-Et-Vilaine
Commune de Noyal Sous Bazouges

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Date de la convocation
25/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	9	4

Vote
A la majorité
Pour : 1 Contre : 3 Abstention : 7

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Rennes
Le : 01/04/2026

L'an 2026, le 30 Mars à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Noyal Sous Bazouges dûment convoqué s'est réuni en session publique ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MALLET Bertrand, Maire.

Présents : M. MALLET Bertrand, Maire,
Mmes : BAZILLE Sandra, BOBON Christelle, BOUGERE Cindy, MAGAUD PERNOT Roxanne,

MM : EON Jean-Yves, MAILLARD Jean-Charles, PRESSET Jean-Baptiste, THÉBAULT Fabrice

Excusés et représentés :
SAVINEL Fanny donne pouvoir à MAGAUD PERNOT Roxanne
MARIAU Noël donne pouvoir à MALLET Bertrand

Secrétaire de séance : MAGAUD PERNOT Roxanne

2026/24 – Consultation du public : Lanrigan dans l'vent

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que conformément à l'article R.181-18 du code de l'environnement, l'avis du Conseil Municipal est demandé sur le projet présenté par la société LANRIGAN DANS L'VENT située 1 Avenue de Tizé 35235 Thorigné-Fouillard en vue de créer et d'exploiter un parc éolien composé de trois aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur la commune de Lanrigan.

L'avis du conseil municipal doit être exprimé pendant la durée de l'enquête publique et au plus tard quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête. Elle a été ouverte le 24 mars 2026 et sera close le 24 juin 2026.

Par conséquent, Monsieur le Maire invite les membres du conseil municipal à donner leur avis sur le projet.

Entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité :

- **EMET** un avis **défavorable** au projet de création et d'exploitation d'un parc éolien composé de trois aérogénérateurs et de deux postes de livraison sur la commune de Lanrigan.

Secrétaire de séance :
Roxanne MAGAUD PERNOT

Pour copie conforme :
Le Maire, Bertrand MALLET